

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 388 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14e) - Prolongation de trois mois du contrat de délégation de service public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 19 octobre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la prolongation pour une durée de trois mois du contrat de délégation de service public du Marché aux Puces de la Porte de Vanves ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société SEMACO l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public du marché aux Puces de la Porte de Vanves du 13 décembre 2011 qui permet la prolongation du contrat pour une durée de trois mois ; le terme de la délégation sera donc le 31 mars 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO